



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Demande

Avis N° 41

Adopté le 24 septembre 2002

Demande de recours de l'asbl GAMA Santé

Conformément à la procédure prévue par l'arrêté de l'Exécutif de la Région bruxelloise du 27.06.1991 tel que modifié, la Commission Consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement a analysé en sa séance du 24 septembre 2002 la demande de recours de l'asbl GAMA Santé relative au dossier que vous nous avez transmis.

La CCFEE a décidé, après délibération, de ne pas donner une suite favorable à cette demande. Les éléments issus des administrations de l'ORBEM et de Bruxelles-Formation sont convergents et n'ont pas permis aux membres de la CCFEE de délibérer dans un autre sens.

Néanmoins, tel qu'en témoigne le procès-verbal de cette réunion, des initiatives seront prises de manière à ce que, au-delà du projet en question, la problématique des populations issues de l'immigration sub-saharienne soit encore davantage prise en compte.

La Commission estime également que, si l'actuel dossier évolue positivement par rapport aux critères des administrations, un nouvel examen serait alors possible.